

Image not found or type unknown



Contrat d'apprentissage dans une entreprise publique

Par **MARIE13**, le **06/06/2009** à **15:30**

Bonjour, j'aimerais avoir des infos sur les conditions, et plus particulièrement les aides financières pour l'employeur pour l'embauche d'un salarié en contrat d'apprentissage dans une entreprise publique !! Je sais qu'il n'a pas le droit à l'embauche mais bénéficie-t-il des exonérations de charges et de la gratuité de la formation comme dans les entreprises privées ?? Les textes que je trouve sont assez flous pour les entreprises publiques !! Merci de m'aider ! C'est très important pour un entretien lundi dans une mairie !! Il faut absolument que j'ai ces infos !